

BVGer D-5765/2015 vom 28. September 2015

Bundesverwaltungsgericht, 2015-09-28, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bvger_D-5765_2015

FR: TAF D-5765/2015 du 28 septembre 2015

IT: TAF D-5765/2015 del 28 settembre 2015

Regeste

Asile (non-entrée en matière / procédure Dublin) et renvoi

Erwägungen

E. 1

Le recours est rejeté.

E. 2

Les frais de procédure, d'un montant de 600 francs, sont supportés par A._____. Cette somme doit être versée sur le compte du Tribunal dans les 30 jours dès l'expédition du présent arrêt.

E. 3

Dit arrêt est adressé au mandataire de la recourante, au SEM, ainsi qu'à l'autorité cantonale compétente. Le juge unique : Le greffier : Yanick Felley Christian Dubois Expédition :

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.